



Material Safety Data Sheet

SCOTTS CANADA LTD.

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tel. Office: (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392
Medical & Pet Emergencies: 1-888-779-7919
Accidents/Spills (CANUTEC): 1-613-996-6666

SCOTTS® TURF BUILDER® LAWN FERTILIZER 16-2-3 AND MOSS CONTROL WITH 17.5% FERROUS SULPHATE

1. PRODUCT AND COMPANY IDENTIFICATION

PRODUCT NAME: Scotts® Turf Builder® Lawn Fertilizer and Moss Control with 17.5% Ferrous Sulphate

PRODUCT DESCRIPTION: Lawn Fertilizer with Moss Control

REGISTRATION NUMBER: 2000029C Fertilizers Act

PRODUCT CODE: 01205

REGISTRANT

Scotts Canada Ltd., 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Phone: : (905) 814-7425
Fax: (905) 814-7392

Medical Emergencies: 1-800-668-4877
Pet Emergencies: 1-888-779-7919
CANUTEC (Canada): 613-996-6666

MANUFACTURER

The Scotts Company, Hyponex – Miracle Gro -
Scotts Sierra, 14111 Scottslawn Road, Marysville,
OH 43041
Customer Service: 1-800-225-2883

24 HR. EMERGENCY TELEPHONE NUMBERS

CHEMTREC (U.S.): (800) 424-9300
International: 1-703-527-3887
Emergency Phone: 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / INFORMATION ON INGREDIENTS

<u>Chemical Name</u>	<u>CAS#</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Ferrous Sulfate	7782-63-0	1 mg Fe/m ³	1 mg Fe/m ³
Ammonium Phosphate	7722-76-1	None	None
Diammonium Phosphate	7783-28-0	None	None
Urea	57-13-6	None	None
Ammonium Sulfate	7783-20-2	None	None
Nuisance Dust	N/A	15 mg/m ³	3 mg/m ³

3. HAZARDS IDENTIFICATION

EMERGENCY OVERVIEW

PHYSICAL APPEARANCE: Granular solid

IMMEDIATE CONCERNS: Caution - harmful if swallowed, inhaled or absorbed through skin.

POTENTIAL HEALTH EFFECTS

EYES: May cause eye irritation.

SKIN: May cause skin irritation.

INGESTION: May be harmful if swallowed.

INHALATION: Do not inhale dust.

MEDICAL CONDITIONS AGGRAVATED: Inhalation of dust may aggravate asthma.

ROUTES OF ENTRY: Ingestion, inhalation, dermal.

4. FIRST AID MEASURES

EYES: If in eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing. Get medical attention if irritation persists.

SKIN: If on skin, take off contaminated clothing, rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. If irritation persists, call a Poison Control Center or doctor for treatment advice.

INGESTION: If swallowed, call a poison control center or doctor immediately for treatment advice. Have person sip a glass of water if able to swallow. Do not induce vomiting unless told to by a poison control center or doctor. Never give anything by mouth to an unconscious or convulsing person.

INHALATION: Move person to fresh air. Call a Poison Control Center or doctor for further treatment advice. If not breathing, give artificial respiration, preferably mouth-to-mouth. Get medical attention.

5. FIRE FIGHTING MEASURES

FLASHPOINT AND METHOD: Not Applicable

AUTOIGNITION TEMPERATURE: Not Applicable

EXTINGUISHING MEDIA: Dry chemical or select appropriate method of extinguishing surrounding fire.

FIRE FIGHTING PROCEDURES: Use self-contained air supply. Contain run-off.

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, ammonia and toxic oxides of nitrogen, carbon, phosphorus, and sulfur may be generated.

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

GENERAL PROCEDURES: Sweep up spills. Use good housekeeping practices. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove to approved landfill.

7. HANDLING AND STORAGE

HANDLING:

See label. Wash thoroughly with soap and water after handling. Remove and wash contaminated clothing before reuse. Avoid bag breakage. Avoid inhalation or contact with skin, eyes, or clothing. Do not contaminate water by cleaning of equipment wash water or rinsate. Do not apply directly to water. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.

STORAGE:

See label. KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. Avoid container breakage. Store in cool, dry area in closed container or package. Keep away from food or foodstuffs.

8. EXPOSURE CONTROLS / PERSONAL PROTECTION

ENGINEERING CONTROLS: Use adequate ventilation to keep the airborne concentrations of this material below the recommended exposure standard.

PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

EYES AND FACE: Protective eye wear is normally not required but is suggested so contact can be avoided.

SKIN: None required for normal use. If prolonged or repeated use irritates skin, use natural rubber gloves.

RESPIRATORY: If airborne dust levels are high, a dust mask is recommended to avoid inhalation.

COMMENTS: The ACGIH Threshold Limit Values (TLV) for nuisance (inert) dusts containing < 1% crystalline silica and no asbestos are: 10 mg/m³ inhalable particulates and 3 mg/m³ respirable particulate. The OSHA TLV is 15 mg/m³ total dust, 5 mg/m³ respirable fraction.

9. PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

PHYSICAL STATE: Granular

VAPOR PRESSURE: Not Applicable

EVAPORATION RATE: Not Applicable

10. STABILITY AND REACTIVITY

STABLE: YES

HAZARDOUS POLYMERIZATION: NO

CONDITIONS TO AVOID: None known.

POLYMERIZATION: Will not occur

HAZARDOUS DECOMPOSITION PRODUCTS: In a fire, ammonia and toxic oxides of nitrogen, carbon, phosphorus, and sulfur may be generated.

INCOMPATIBLE MATERIALS: None Known.

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

CARCINOGENICITY:

IARC: No

NTP: No

OSHA: No

GENERAL COMMENTS: Eye contact with urea powder has caused reversible corneal opacity along with irritation, tearing, and blinking as a foreign body in the eye. Skin contact with powdered urea may cause only mild irritation while ingestion may cause nausea, vomiting, and possible excitement and convulsions. High concentrations of dusts may cause upper respiratory tract irritation with coughing, nasal discharge, sore throat sneezing and shortness of breath. There is no data available regarding potential carcinogenic effect to humans following exposure to urea. Existing data regarding the mutagenic effects of urea are inconclusive.

12. ECOLOGICAL INFORMATION

ECOTOXICOLOGICAL INFORMATION: Keep out of lakes, streams, or ponds.

13. DISPOSAL CONSIDERATIONS

DISPOSAL METHOD: Securely wrap original container in several layers of newspaper and discard in trash. Do not reuse bag.

14. TRANSPORT INFORMATION

PROPER SHIPPING NAME: This product is Not Regulated

15. REGULATORY INFORMATION

UNITED STATES

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

311/312 HAZARD CATEGORIES:

FIRE: NO PRESSURE GENERATING: NO REACTIVITY: NO ACUTE: NO CHRONIC: NO

16. OTHER INFORMATION

REVISION SUMMARY

New MSDS

NFPA CODES

HEALTH: 2 FIRE: 0 REACTIVITY: 0

HMIS CODES

HEALTH: 2 FIRE: 0 REACTIVITY: 0

MANUFACTURER DISCLAIMER: The information contained herein is, to the best of Scott's knowledge and belief, accurate and reliable as of the date of preparation of this document. However, no warranty or guarantee, express or implied, is made as to the accuracy or reliability, and Scotts shall not be liable for any loss or damage arising out of the use thereof. No authorization is given or implied to use any patented invention without a license. In addition, Scotts shall not be liable for any damage or injury resulting from abnormal use, from any failure to adhere to recommended practices or from any hazards inherent in the nature of the product.

COMMENTS: For additional information concerning product use, call The Scotts Company Consumer Services at 800-668-5669. This product is regulated in Canada by the Fertilizers Act. It is a violation of Federal law to use this product in a manner inconsistent with its labeling.

Date-Revised: 09/20/2000

Revision No: New MSDS



Fiche technique santé-sécurité

SCOTTS CANADA LTÉE

2000 Argentia Road,
Plaza 5, Suite #101
Mississauga, Ontario
L5N 2R7

Tél. bureau : (905) 814-7425
Télécopieur : (905) 814-7392
Urgences médicales et urgences vétérinaires : 1-888-779-7919
D'accident/déversements (CANUTEC): 1-613-996-6666

TURF BUILDER® SCOTTS®

ENGRAIS POUR LA PELOUSE 16-2-3 ET DESTRUCTEUR DE

MOUSSE AVEC 17,5% DE SULFATE FERREUX

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT : Turf Builder® Scotts® - Engrais pour la pelouse 16-2-3 et destructeur de mousse avec 17,5% de sulfate ferreux

DESCRIPTION DU PRODUIT : Engrais pour la pelouse avec destructeur de mousse

CODES DE PRODUIT : 01205

DÉTENTEUR D'HOMOLOGATION

Scotts Canada Ltée, 2000 Argentia Road,
Plaza #5, Suite 101, Mississauga,
Ontario L5N 2R7
Tél. : (905) 814-7425
Télec. : (905) 814-7392

FABRICANT

The Scotts Company, Hyponex – Miracle Gro -
Scotts Sierra, 14111 Scottslawn Road, Marysville,
OH 43041
Service à la clientèle : 1-800-225-2883

Urgences médicales : 1-800-668-4877

Urgences animales : 1-888-779-7919

CANUTEC (Canada) : 613-996-6666

NUMÉROS D'URGENCE 24 H

CHEMTREC (É.-U.) : (800) 424-9300

International : 1-703-527-3887

Tél. en cas d'urgence : 1-937-644-0011

2. COMPOSITION / DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

<u>Nom chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>OSHA PEL</u>	<u>ACGIH TLV</u>
Sulfate ferreux	7782-63-0	1 mg Fe/m ³	1 mg Fe/m ³
Phosphate d'ammonium	7722-76-1	Aucune	Aucune
Phosphate diammoniacal	7783-28-0	Aucune	Aucune
Urée	57-13-6	Aucune	Aucune
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	Aucune	Aucune
Poussière nuisible	S.O.	15 mg/m ³	3 mg/m ³

3. IDENTIFICATION DES RISQUES

APERÇU DES DONNÉES D'URGENCE

ASPECT PHYSIQUE : Granulé solide

PRÉOCCUPATIONS IMMÉDIATES : Attention : nocif en cas d'ingestion, d'inhalation ou d'absorption cutanée.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

YEUX : Peut causer une irritation.

PEAU : Peut causer une irritation.

INGESTION : Peut être nocif en cas d'ingestion.

INHALATION : Ne pas inhaler la poussière.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES : L'inhalation de poussière peut aggraver l'asthme.

VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, inhalation, absorption cutanée.

4. PREMIERS SOINS

YEUX : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et délicatement avec de l'eau de 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, s'il y a lieu, après les cinq premières minutes et poursuivre le rinçage. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

PEAU : En cas de contact avec la peau ou les vêtements, retirer les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau de 15 à 20 minutes. Si l'irritation persiste, communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié.

INGESTION : Communiquer immédiatement avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Faire boire doucement un verre d'eau à la personne incommodée si elle est en mesure d'avaler. Ne pas provoquer le vomissement à moins d'indications contraires d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou en convulsions.

INHALATION : Sortir la personne incommodée à l'air frais. Communiquer avec un centre antipoison ou un médecin pour connaître le traitement approprié. Si la personne ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche. Obtenir des soins médicaux.

5. LUTTE CONTRE LES INCENDIES

POINT D'ÉCLAIR ET MÉTHODE : Sans objet

TEMPÉRATURE D'AUTOIGNITION : Sans objet

MOYENS D'EXTINCTION : Poudre chimique ou choisir la méthode d'extinction appropriée pour une attaque concentrique de l'incendie.

MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Utiliser une source d'oxygène autonome. Contenir le ruissellement.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : L'incendie peut libérer de l'ammoniac et des oxydes d'azote, de carbone, de phosphore et de soufre.

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

MARCHE À SUIVRE GÉNÉRALE : Balayer le produit déversé. Utiliser de bonnes pratiques d'entretien ménager. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après l'emploi. Déposer dans un site d'enfouissement approuvé.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANUTENTION :

Consulter l'étiquette. Bien se laver à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Éviter de déchirer les sacs. Éviter l'inhalation ou le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas contaminer l'eau en vidant l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer directement sur l'eau. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

ENTREPOSAGE :

Consulter l'étiquette. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter de déchirer les sacs. Entreposer dans un endroit frais et sec, dans un contenant ou dans un emballage fermé. Tenir à l'écart de la nourriture et des denrées alimentaires.

8. MÉTHODES DE CONTRÔLE DES EXPOSITIONS / PROTECTION PERSONNELLE

CONTRÔLES D'INGÉNIERIE : Utiliser une ventilation appropriée pour maintenir les concentrations de produit dans l'air en deçà de la norme d'exposition recommandée.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUEL

YEUX ET VISAGE : L'équipement de protection des yeux n'est habituellement pas requis mais est recommandé afin d'éviter le contact avec le produit.

PEAU : Aucune protection requise dans des conditions d'utilisation normales. Si l'emploi prolongé ou répété irrite la peau, mettre des gants de caoutchouc naturel.

VOIES RESPIRATOIRES : Si les niveaux de poussière dans l'air sont élevés, un masque antipoussière est recommandé pour éviter l'inhalation.

COMMENTAIRES : Les valeurs limites d'exposition de l'ACGIH (TLV) relativement à la poussière nuisible (inerte) contenant < 1% de silice cristalline et aucune trace d'amiante sont les suivantes : 10 mg/m³ de particules inhalables et 3 mg/m³ de particules respirables. TLV de l'OSHA : 15 mg/m³ de poussière totale, 5 mg/m³ de fraction respirable.

9. PROPRIÉTÉS PHYSICO-CHIMIQUES

ÉTAT PHYSIQUE : Granulé

TENSION DE VAPEUR : Sans objet

TAUX D'ÉVAPORATION : Sans objet

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

STABLE : OUI

POLYMÉRISATION DANGEREUSE : NON

CONDITIONS À ÉVITER : Aucune connue

STABILITÉ : Stable

POLYMÉRISATION : Ne se produit pas

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Dans un incendie, peut produire de l'ammoniac et des oxydes toxiques d'azote, de carbone, de phosphore et de soufre.

MATIÈRES INCOMPATIBLES : Aucune connue

11. RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

CARCINOGENICITÉ :

IARC : Non

NTP : Non

OSHA : Non

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX : Le contact oculaire avec de la poudre d'urée a causé une opacité réversible accompagnée d'une irritation, de larmolement et de clignement causés par la présence d'un corps étranger dans l'oeil. Le contact cutané avec la poudre d'urée ne devrait causer qu'une légère irritation tandis que l'ingestion pourrait causer la nausée, le vomissement ainsi qu'une excitation et des convulsions potentielles. Des concentrations élevées de poussière peuvent causer une irritation des voies respiratoires supérieures accompagnée de toux, d'écoulement nasal, de maux de gorge, d'éternuements et d'essoufflement. Il n'existe pas de données relatives à l'effet carcinogène potentiel chez les humains d'une exposition à l'urée. Les données actuelles relatives aux effets mutagènes de l'urée ne sont pas concluantes.

12. RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

RENSEIGNEMENTS ÉCOTOXICOLOGIQUES : Tenir à l'écart des lacs, cours d'eau ou étangs.

13. ASPECTS À ENVISAGER EN CAS D'ÉLIMINATION

MÉTHODE D'ÉLIMINATION : Bien envelopper le contenant d'origine dans plusieurs couches de papier journal et jeter aux ordures. Ne pas réutiliser le sac.

14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

APPELLATION APPROPRIÉE AUX FINS D'EXPÉDITION : Ce produit n'est pas réglementé.

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

ÉTATS-UNIS

SARA TITLE III (SUPERFUND AMENDMENTS AND REAUTHORIZATION ACT)

CATÉGORIES DE RISQUE 311/312 :

INCENDIE : NON LIBÉRATION DE PRESSION : NON RÉACTIVITÉ : NON AIGU : NON CHRONIQUE : NON

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

RÉSUMÉ DE RÉVISION

Nouvelle FTSS

CODES NFPA

SANTÉ : 2 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

CODES HMIS

SANTÉ : 2 INCENDIE : 0 RÉACTIVITÉ : 0

DÉCLARATION DU FABRICANT : Les données contenues dans le présent document sont, à la connaissance de Scotts, exactes et fiables à la date de l'établissement du présent document. Toutefois, aucune garantie, exprès ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude ou à leur fiabilité, et Scotts rejette toute responsabilité relativement aux pertes ou aux dommages découlant de l'utilisation de ce produit. Aucune autorisation n'est accordée ni sous-entendue relativement à l'utilisation sans licence d'une invention brevetée. De plus, Scotts rejette toute responsabilité quant aux dommages ou blessures découlant de l'utilisation inappropriée du produit, de la non-conformité aux pratiques recommandées ou des risques propres à la nature du produit.

COMMENTAIRES : Pour obtenir d'autres renseignements sur l'utilisation des produits, communiquer avec le Service à la clientèle de Scotts Company au 800-668-5669. Ce produit est réglementé au Canada par la Loi sur les engrais. L'utilisation de ce produit d'une manière non conforme à son étiquetage constitue une infraction à la loi fédérale.

Date de révision : 2000.09.20

N° de révision : Nouvelle FTSS